

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	114

L'an deux mille onze

et le : 16 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
09 décembre 2011

.
.

Nombre de Membres présents : 114

Date d'affichage
16 décembre 2011

Monsieur Marcel LETISSIER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**REGLEMENT DU
SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

**REGLEMENT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

Vu la délibération n° 2002/20 instituant le règlement du service public d'assainissement et les délibérations n° 2003/17 – 2005/21 - 2006/18 - 2010/12 et 2011-04 le modifiant.

Considérant la nécessité de modifier certains articles du Règlement du service,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, décide par 114 voix pour et 0 voix contre.

Article 1 : d'accepter les modifications du Règlement du Service Public d'Assainissement telles que jointes à la présente.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

VOTE :

POUR : 114
CONTRE : 0

**DELIBERATION
N° 2011/30**

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 16 décembre 2011